

La conciliation des études et du travail est un des éléments essentiels à considérer pour assurer la réussite scolaire et augmenter la diplomation des jeunes.

Conciliation

Positionnement du Projet PRÉE Études-travail (CÉ-T)

De nombreuses études se sont penchées sur le sujet et certaines conditions ont ainsi pu être dégagées. De plus, tel que des sondages le révèlent, la conciliation études-travail concerne un grand nombre d'élèves et d'étudiants en Estrie qui, pour diverses raisons, occupent un emploi à temps partiel pendant leurs études.

Le Projet PRÉE, comme regroupement de concertation régionale dédié à la réussite éducative des jeunes, a intégré à ses projets d'action prioritaires la thématique de conciliation des études et du travail, reconnaissant comme important facteur à la réussite scolaire le fait de bien gérer son temps d'études et ses heures de travail rémunéré.

De plus, le plan de mobilisation et d'action 2006-2011 pour contrer le décrochage scolaire et augmenter la qualification et la diplomation des jeunes estriens met en évidence que l'établissement de contacts étroits entre les écoles et les milieux de travail donne aux jeunes sens et perspectives à leur formation.

En avril 2008, le Projet PRÉE a convié vingt-cinq participants multisectoriels, des secteurs locaux et régionaux, à une rencontre de réflexion sur la conciliation des études et du travail. Voici les principaux énoncés retenus lors de cette consultation :

▼ Considérant

les résultats de la rencontre de réflexion démontrant la nécessité d'aller de l'avant comme région dans ce projet

la persévérance scolaire étant au cœur même du Projet PRÉE, l'obtention d'un premier diplôme ou qualification ainsi que la valorisation de l'éducation doivent demeurer au premier plan

la volonté des partenaires de documenter la réalité des jeunes estriens quant à la conciliation études-travail afin de permettre une connaissance accrue pour un meilleur dépistage et une intervention précoce

le besoin d'une sensibilisation « large », c'est-à-dire auprès des entreprises, des parents, des élèves et des établissements scolaires

le désir des partenaires de développer un concept estrien « régional » de conciliation études-travail incluant un message commun, des outils régionaux et une certification/engagement uniforme et

l'importance d'une mise en œuvre par territoire de MRC et adaptée selon les réalités locales de chaque territoire,

l'ensemble des réflexions alors recueillies a permis au Projet PRÉE d'énoncer son positionnement sur la conciliation études-travail (C É-T) au niveau régional.

Positionnement du Projet PRÉE

Afin d'actualiser le programme Conciliation études-travail en Estrie,
le Projet PRÉE agira au niveau régional pour :

- Documenter et diffuser
- Favoriser le réseautage
- Sensibiliser
- Assurer le suivi et l'évaluation du Programme

Les actions du Projet PRÉE

- 1 Présenter l'état de situation régionale en vue de développer un programme de conciliation études-travail dans les communautés locales
- 2 Documenter la réalité dans les écoles secondaires et dans les centres en collaboration avec le milieu scolaire (sondage annuel)
- 3 Documenter le programme en lien avec les expériences similaires au Québec
- 4 Assurer la veille sur la thématique « conciliation études-travail », particulièrement au Québec
- 5 Interpeller les communautés locales
- 6 Développer une démarche d'implantation du programme et la rendre disponible
- 7 Développer des outils communs de sensibilisation et de visibilité et les rendre disponibles. *(par exemple : un cahier de charge, une entente entre l'employeur et l'élève/étudiant, une affiche qui laisse place à la couleur locale)*
- 8 Assurer le suivi et l'évaluation du Programme

NOTE : Le Projet PRÉE agit comme ressource et référence régionale dans le développement du Programme Conciliation études-travail en Estrie.

Les actions des communautés locales

- 1 Être responsable de la mobilisation du milieu
- 2 Être responsable du développement et de l'implantation dans leur milieu d'un programme conciliation études-travail (par exemple : démarchage auprès des entreprises)
- 3 Être responsable de la sensibilisation des différents acteurs locaux
- 4 Identifier un porteur de dossier et assurer le leadership du programme
- 5 Assurer le suivi et l'évaluation du programme local

Partenaires visés : commission scolaire (écoles et centres), CLD, SADC, Chambre de commerce, syndicats, CJE, CLE, MRC, municipalités, organismes de développement

NOTE : Les professionnelles d'intervention locale (PIL) rattachées au Projet PRÉE agiront à titre de personne-ressource, dans chaque communauté locale.

Positionnement du Projet PRÉE

La mise en œuvre du programme C É-T
dans les communautés locales

*Cette démarche, en 4 étapes, peut être adaptée
aux particularités de chacune des communautés locales*

1 Documentation

- ✘ État de situation sur la conciliation études-travail (sondage annuel) dans les milieux scolaires
- ✘ Inventaire des actions déjà entreprises dans le milieu

2 Identification et définition des rôles et responsabilités

- ✘ Porteur du dossier
- ✘ Comité de travail conciliation études-travail
- ✘ Partenaires locaux

3 Sensibilisation

- ✘ Entreprises, milieu de l'éducation, étudiants, parents
- ✘ Population

4 Planification et mise en œuvre du programme

Volet développement et gestion

- ✘ Préparation d'un plan d'action
- ✘ Recherche de financement
- ✘ Suivi et évaluation

Volet « mise en marché »

- ✘ Sensibilisation
- ✘ Démarchage, visibilité

Positionnement du Projet PRÉE

La conciliation des études et du travail, une réalité bien d'actualité!

« L'un des traits marquants de l'évolution de la jeunesse au Québec depuis 1980 réside dans la progression fulgurante du travail rémunéré pendant les études (Bonin, 2007; Gendron et Hamel, 2004). Qu'ils soient au secondaire, au cégep ou à l'université, une majorité d'élèves sont désormais engagés dans la dualité travail et études. »

(Source : Revue Recherche pédagogique, Les collégiens et le travail rémunéré pendant leurs études : Portrait d'un phénomène social en expansion. Hiver 2009, pédagogie collégiale. Vol.22. no 2.)

En 2008, 72 % des étudiants au collégial occupaient un emploi rémunéré pendant l'année scolaire et y accordaient en moyenne 17 heures par semaine.

Ils étaient 69% en 2004, 34% en 1988 et 17% en 1977.

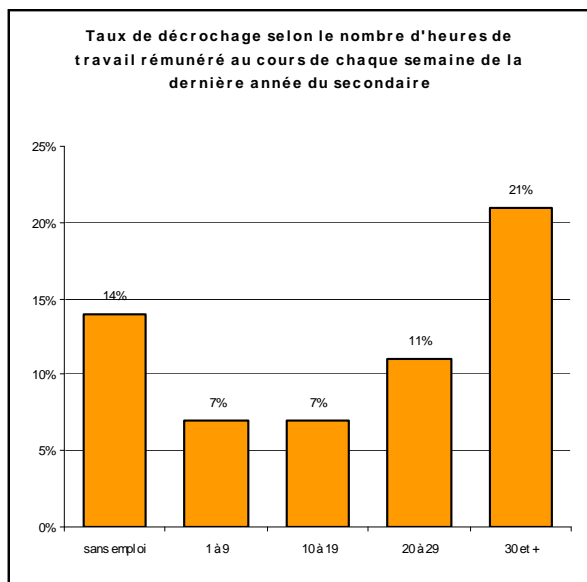
Source : Roy et al., 2009.

Le travail à temps partiel des étudiants constitue un élément de valorisation pour les plus jeunes, alors qu'il devient plus souvent un moyen de réaliser un projet scolaire pour les plus âgés.

L'emploi peut constituer un atout pour la persévérance scolaire, sauf quand on y consacre trop d'heures par semaine.

Il y a un risque pour les étudiants d'être en difficulté scolaire ou d'abandonner leurs études lorsque :

- Leur emploi les empêche de consacrer le temps nécessaire à leurs travaux scolaires
- L'intensité de leur travail rémunéré augmente alors qu'ils sont en période d'exams ou de remises de travaux
- Ils s'absentent de leurs cours à cause du travail
- Leurs travaux scolaires prennent du retard.



Source : Développement des ressources humaines Canada, 2002

Sources : Programme Conciliation ET Sherbrooke, CRÉVALE, PREL et CRÉPAS.

Études-travail (CÉ-T)

Conciliation

www.reussiteeducativeestrie.ca